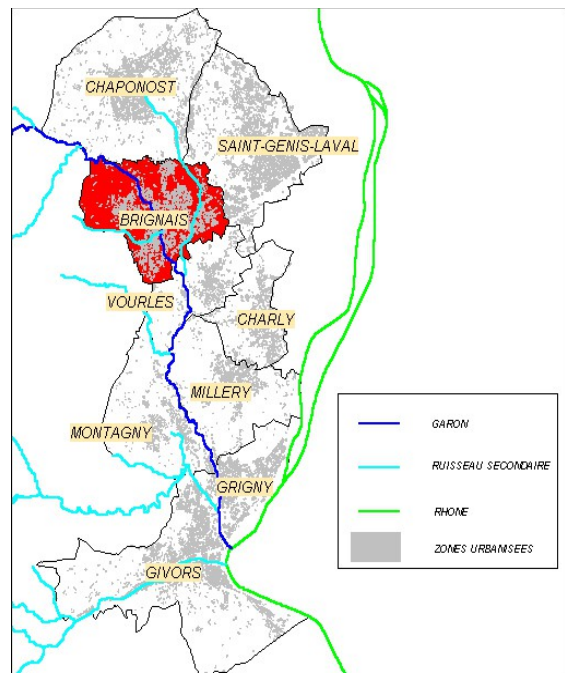
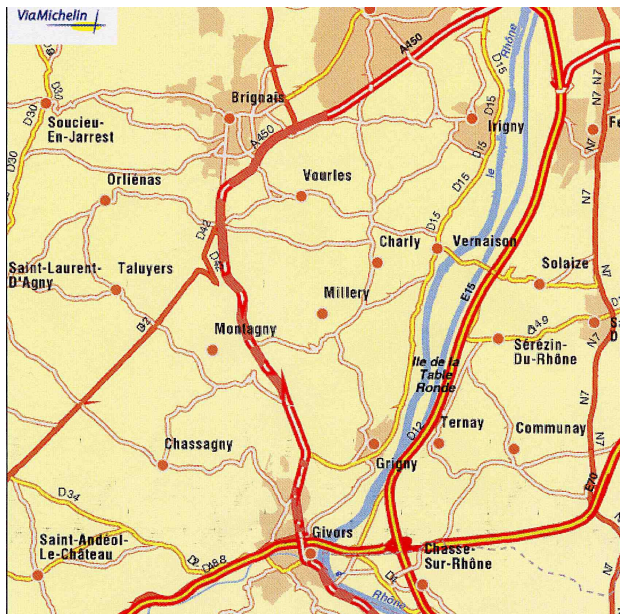

COMMUNE DE BRIGNAIS

1. PRÉSENTATION

1.1. SITUATION

Brignais est une ville de vallée. Elle est située en amont de la confluence du Garon et du Merdanson de Chaponost, à une quinzaine de kilomètres au sud de Lyon. On y accède par la route nationale RD486 ou l'autoroute A450.

Le Garon traverse la ville et plus particulièrement le centre du bourg. La superficie totale de la commune de Brignais est de 10.3 km².



1.2. L'URBANISATION

En raison de la morphologie du territoire de la commune, l'habitat s'est organisé tout en longueur et concentré de part et d'autre de la rivière Garon. L'urbanisation de Brignais s'est donc faite en partie en zone inondable. Le centre du bourg notamment est inondé lors d'une crue centennale.

De ce fait, Brignais a de nombreux problèmes d'urbanisme qui sont liés au risque inondation, tels que :

- La création de parking en sous-sol ou au terrain naturel,
- la création de logements avec le stationnement associé,
- la création de zone d'activité.

2. LES ENJEUX

2.1. LES ENJEUX HUMAINS

Les données du dernier recensement de population de 1999 montrent que le nombre d'habitants ne cesse de croître depuis 1982. Il est actuellement d'environ 11200 habitants. La demande d'installations d'entreprises ou d'habitats ne cesse d'augmenter.

Du fait de sa proximité avec Lyon, l'accroissement de cette population pourrait s'expliquer par le seul phénomène « de cité dortoir ». Cependant, on constate qu'un grand nombre de personnes s'installant sur Brignais, travaillent sur le territoire de la commune.

De plus, Brignais possède un grand nombre d'établissements recevant du public (ERP), dont certains sont situés en zone inondable. Plus particulièrement, les établissements scolaires tels que :

- Le collège Jean ZAY
- Le groupe scolaire primaire-maternelle Claudius Fournion
- Le Gymnase Pierre Minssieux
- Le Lycée G.Eiffel
- Le groupe scolaire Jean Moulin
- Le centre médico-scolaire et les cantines scolaires

Enfin, il est important de noter qu'aucune maison de retraite ou hôpital n'est concerné par les crues du Garon sur la commune de Brignais.

2.2. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les enjeux économiques sont très importants sur le territoire de la commune.

L'un des enjeux de la commune est le développement du centre ville. Dans sa configuration actuelle, le centre bourg ne peut plus s'agrandir. Des problèmes de stationnement et de développement de la vie économique du bourg commencent à apparaître. Les élus souhaitent faire vivre leur centre bourg et lui laisser la possibilité de suivre l'accroissement de population de la commune. La réflexion des élus est donc en cours pour agrandir ce centre bourg qui se situe historiquement en zone inondable pour une crue centennale.



Par ailleurs, la commune de Brignais, proche de la ville de Lyon et très rapidement accessible par l'A450, accueille de nombreuses petites et moyennes entreprises industrielles et artisanales. On peut d'ailleurs remarquer la multiplicité des zones d'activités sur le territoire de Brignais (ZI LES AIGUAI, Parc d'affaires Brignais 2000, ZI DES ROSIERES) qui ont vocation à accueillir de nouvelles entreprises.

La ZAC de SACUNY est un enjeu important dans le secteur. Cette zone se situe en amont de Brignais sur les bords des berges du Merdanson de Chaponost.

Ci dessous le secteur de SACUNY



2.3. LES INFRASTRUCTURES

La commune de Brignais est desservie par plusieurs infrastructures routières, qui sont :

- l' A 450, est un axe routier qui n'est pas coupé pour une crue centennale du GARON
- la RD486 (axe LYON – GIVORS) traversant la commune sur un axe Nord-Sud qui est coupée en crue centennale
- quelques voies communales qui sont coupées en crue centennale.

La commune est également traversée par un axe ferroviaire Lyon-Brignais permettant de transporter des personnes et des biens. Cette voie SNCF n'est pas coupée lors d'une crue centennale.

En définitive, il est important de noter que certains grands axes de la commune peuvent être coupés lors d'une crue centennale, rendant ainsi les éventuelles évacuations plus complexes.

3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les différentes études du Garon mettent en évidence que des travaux sur certains ouvrages au-dessus du Garon permettraient d'améliorer les écoulements.

Sur Brignais, l'ouvrage du Garon sous l'A45 a un gabarit ne permettant pas de faire passer une crue centennale. Il est certain qu'un recalibrage de ce pont afin de diminuer les pertes de charge permettrait d'améliorer les écoulements.

Le plan de prévention des risques inondations est un outil réglementaire de prévention et d'information des risques encourus à un instant « T » donné.

C'est pourquoi , si dans le futur des travaux sont réalisés et qu'on constate qu'ils modifient les écoulements du Garon ainsi que les risques encourus, alors une révision du PPR du Garon sera possible.

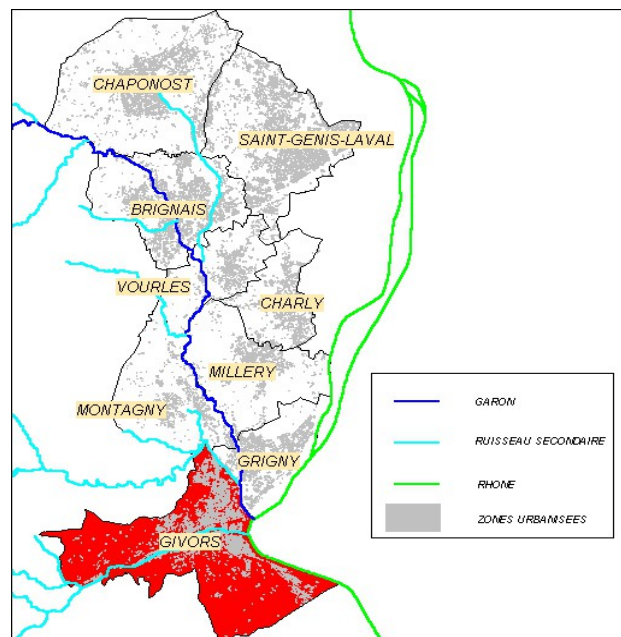
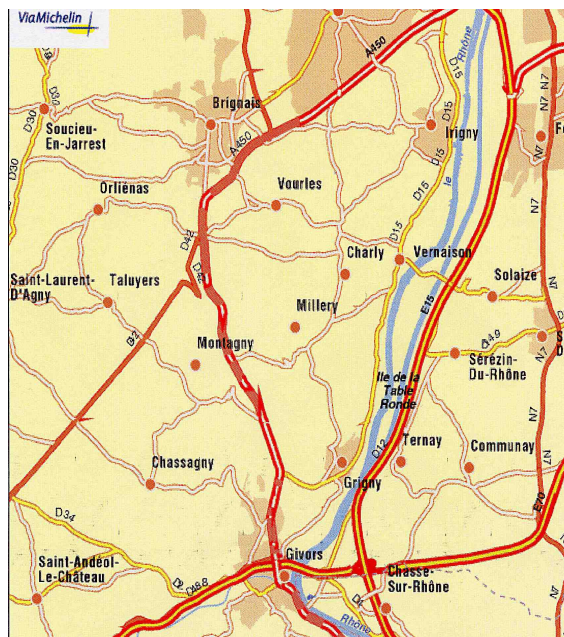
oOo

COMMUNE DE GIVORS

1. PRÉSENTATION

1.1. SITUATION

Givors est une ville de vallée, la vallée du Rhône du Nord au Sud, la vallée du Gier, plus étroite d'Est en Ouest et la vallée du Garon. Cette commune est donc située au confluent du Gier et du Rhône. Elle se situe sur la rive droite du Rhône à 25 Km au Sud de Lyon et à 25 Km à l'Est de Saint Etienne. C'est donc un carrefour permettant les communications entre la région stéphanoise, le sud Lyonnais et la vallée du Rhône. Sa superficie est de 1150 hectares.



1.2. L'URBANISATION

Le passé nous prouve (les événements de 1957, 1977), que Givors subit les crues du Rhône, du Gier ou du Garon malgré les aménagements faits. La morphologie du territoire de la commune, oblige le développement de l'urbanisation à proximité des cours d'eau. C'est pourquoi un nombre important d'habitats collectifs et individuels sont touchés par les crues.

D'autre part, Givors du fait de sa position géographique est un carrefour économique du département. La ville attire un nombre important d'entreprises et d'artisans qu'il faut installer.

Givors possède donc un grand nombre de problèmes lié au risque inondation.

2. LES ENJEUX

2.1. LES ENJEUX HUMAINS

Les données du dernier recensement de population datant de 1999 montrent une légère baisse du nombre d'habitants depuis 1982 ;passant à environ 18450 habitants. Cependant, Givors reste un pôle économique important du département, attirant de multiples entreprises ainsi que des habitants. La pression immobilière est donc importante.

Les inondations du Garon touchent les deux types d'habitat (collectif ou individuel).Le nombre de personnes touchées par les inondations est important.

2.2. LES ENJEUX ECONOMIQUES

Les enjeux économiques sont très importants sur cette commune.

De nombreux secteurs sont touchés lors d'une crue centennale du Garon, telles que :

- Le complexe sportif avec ces terrains et ces bâtiments (vestiaire tribune, gymnase...).
- La cité du Garon,(maisons pavillonnaires)
- La rue Jean Ligonet avec un Intermarche et des commerces,
- La rue du Moulin avec des habitats et des entreprises,
- La rue Julian Grimmau et ces habitats collectifs...

De multiples entreprises ou commerces (Intermarché, petits commerçants) sont touchés lors d'une crue centennale. Ces différents quartiers inondés sont des sites avec des enjeux importants pour des futures installations d'entreprises ou de personnes. Les projets sont multiples, et le manque de place dans la vallée (hors zone inondable) pose le problème du développement de Givors. Sur Givors, s'applique déjà le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Rhône. La commune est également concernée par des débordements prévisibles du Gier. Mais il vient s'ajouter aussi d'autres risques comme le risque chimique et géologique (mouvements de terrain). Une réflexion importante doit être menée afin de permettre à Givors de vivre économiquement et de permettre raisonnablement l'urbanisation future de cette commune.

Givors est une ville avec de multiples projets d'aménagements urbains, telles que :

- l'aménagement du quartier de la gare (avec le raccordement ferroviaire),
- l'aménagement du centre ville (démolition du bâtiment OPAC),
- Déplacement de l'Intermarché de la rue Ligonet avec libération d'espace pour d'autres projets
- La zone d'activité de l'ORME
- La construction de 25 logements CGPI dans la rue Liauthaud
- Projet de complexe sportif avec équipement collectif rue Leo Lagrange,
- la construction de 11 maisons dans la montée de Cras....

2.3. LES INFRASTRUCTURES

Givors est accessible par de multiples voies d'accès, telles que :

- l'autoroute A47 qui est coupée en cas de crue du Garon, tout le trafic serait reporté à l'entrée de Givors
- la nationale RN86 qui est partiellement coupée mais pouvant cependant permettre l'évacuation des personnes dans certains secteurs.
- Mais aussi les voies SNCF qui sont non inondables permettent le transport des personnes et des marchandises.

En définitive Givors est une ville bien desservie mais qui risque l'asphyxie de certains quartiers en cas de crue du Garon.

3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les différentes études du Garon mettent en évidence que des travaux sur certains ouvrages au dessus du Garon permettraient d'améliorer les écoulements.

Sur Givors des améliorations sur les écoulements sont possibles en supprimant ou en modifiant des ouvrages existants sous dimensionnés pour une crue centennale tels que :

- Les buses (du Mornantet) sous la nationale 86
- Le nœud ferroviaire (avec le double dalot) (ligne de Chasse à Paray le monial),
- Le pont SNCF (ligne Morel les sablons par St Etienne),
- L'ancien pont inutilisé de la rue Honoré .

Le plan de prévention des risques inondations est un outil réglementaire de prévention et d'information des risques encourus à un instant « T » donné.

C'est pourquoi , si dans le futur des travaux **sont réalisés** et qu'ils modifient les écoulements du Garon ainsi que les risques encourus, alors une révision du PPR du Garon sera possible.

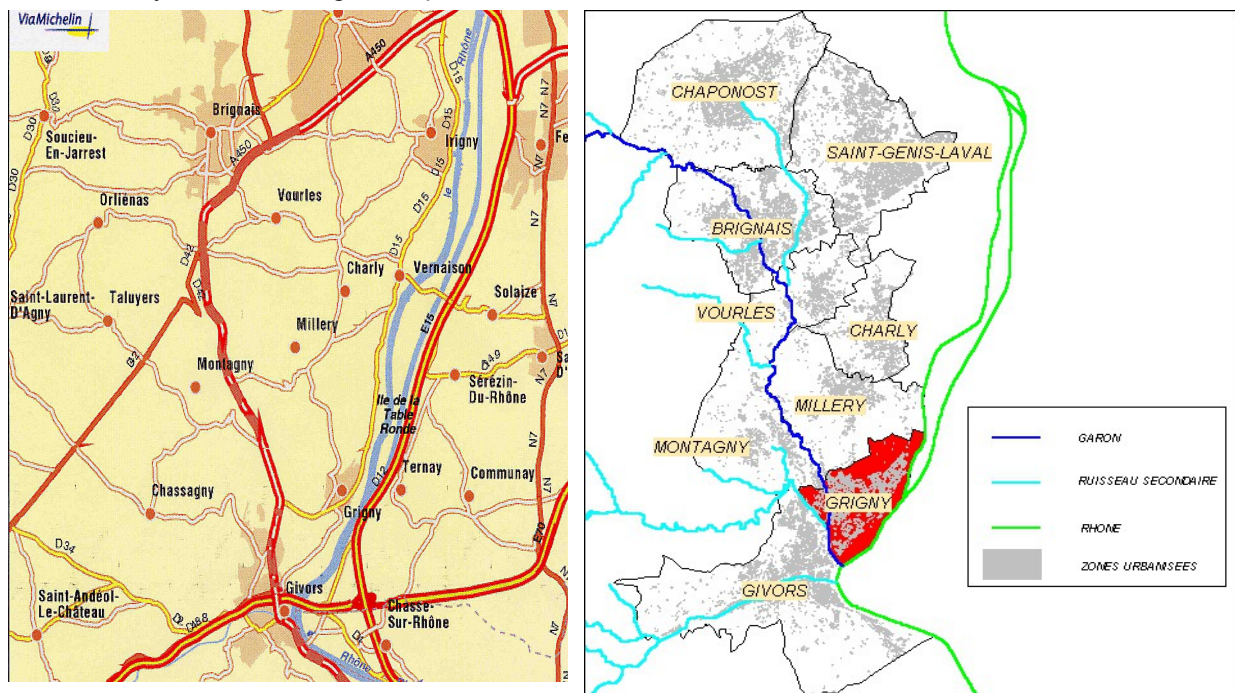
oOo

COMMUNE DE GRIGNY

1. PRÉSENTATION

1.1. SITUATION

Grigny est à la confluence du Garon et du Rhône. Cette commune se situe en rive gauche du Garon et en rive droite du Rhône, à proximité de Givors et à 25 km au sud de Lyon. Sa superficie est de 5,756 Km². C'est un carrefour permettant les communications entre le sud Lyonnais et la région stéphanoise.



1.2. L'URBANISATION

L'urbanisation de Grigny dans la zone inondable de la crue centennale est importante. De nombreux habitats collectifs se sont construits le long du Garon. Actuellement, il n'y a pas de projet d'installation d'entreprises ou de personnes prévu par les élus. Toutefois, il est possible que certains propriétaires de terrain souhaitent s'installer à proximité du cours d'eau.

2. LES ENJEUX

2.1. LES ENJEUX HUMAINS

Le dernier recensement de la population de Grigny a mis en évidence un accroissement de la population depuis 1982. La commune accueillait environ 7875 habitants en 1999, pour une superficie de 5,75 Km². Il s'agit donc d'une ville très dense avec 1340 habitants au Km², ce qui la place parmi les plus denses du département.

Cette commune possède des établissements recevant du public (ERP) en zone inondable, tels que :

- le groupe scolaire des arboras (une partie du site est inondée) ,
- l'école maternelle du quartier de Pressense (qui est totalement inondée).

Toutefois, il n'y a pas de maison de retraite ou d'hôpital touché par la crue centennale sur Grigny.

Enfin, il est important de noter qu'il est possible, en cas de crue centennale sur le Garon, que soit décidé l'évacuation de certains quartiers (quartier Pasteur, Pressense). Ces mêmes quartiers sont composés en majorité par de l'habitat collectif regroupant un grand nombre de personnes. L'accès dans ces zones lors d'une crue centennale pourrait être difficile, du fait des inondations des rues de la commune.

2.2. LES ENJEUX ÉCONOMIQUES

Les enjeux économiques sont importants sur la commune de Grigny.

Grigny étant à proximité de Lyon, ainsi que des grands axes routiers, cette commune attire de multiples entreprises (transport, artisans).

2.3. LES INFRASTRUCTURES

La commune de Grigny est desservie par de nombreux axes routiers, dont la nationale RN86.

En cas de crue sur la commune de Grigny, aucun axe principal routier n'est coupé. Cependant, il est important de noter que la RN86 est coupée sur la partie aval sur le territoire de la commune de Givors.

De plus, il faut noter que certaines rues sont coupées en cas de crue centennale, notamment dans les quartiers regroupant l'habitat collectif (exemple : la rue de darcy, la rue de Pressense, la rue leo Lagrange, la rue andré Sabatier). Si l'évacuation s'avère nécessaire, elle sera alors compliquée sur certains sites, du fait de l'inondation des rues.

3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les différentes études du Garon mettent en évidence que des travaux sur certains ouvrages au dessus du Garon permettraient d'améliorer les écoulements.

Sur Grigny des améliorations sur les écoulements sont possibles en supprimant ou en modifiant des ouvrages existants sous dimensionnés pour une crue centennale tels que :

- Le nœud ferroviaire (avec le double dalot) (ligne de Chasse à Paray le monial),
- Les buses du Mornantet sous la nationale,
- Le pont SNCF (ligne Morel les sablons par St Etienne),
- L'ancien pont inutilisé de la rue Honoré.

Le plan de prévention des risques inondations est un outil réglementaire de prévention et d'information des risques encourus à un instant « T » donné.

C'est pourquoi , si dans le futur des travaux **sont réalisés** et qu'ils modifient les écoulements du Garon ainsi que les risques encourus, alors une révision du PPR du Garon sera possible.

Ooo

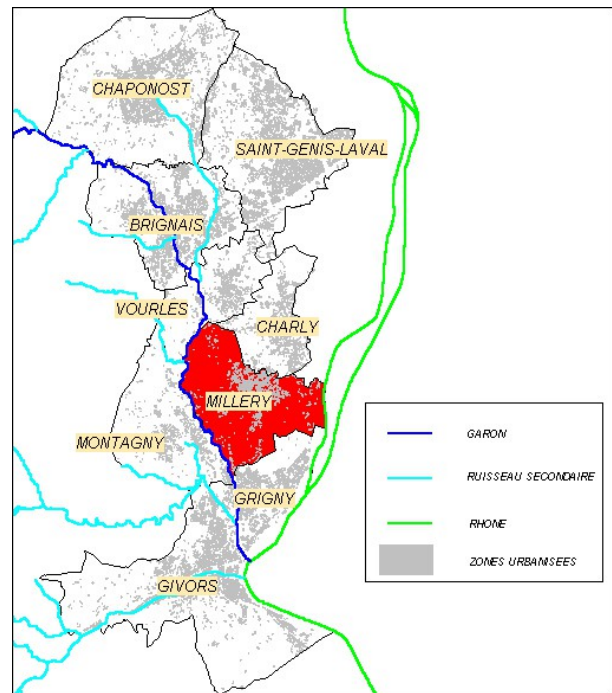
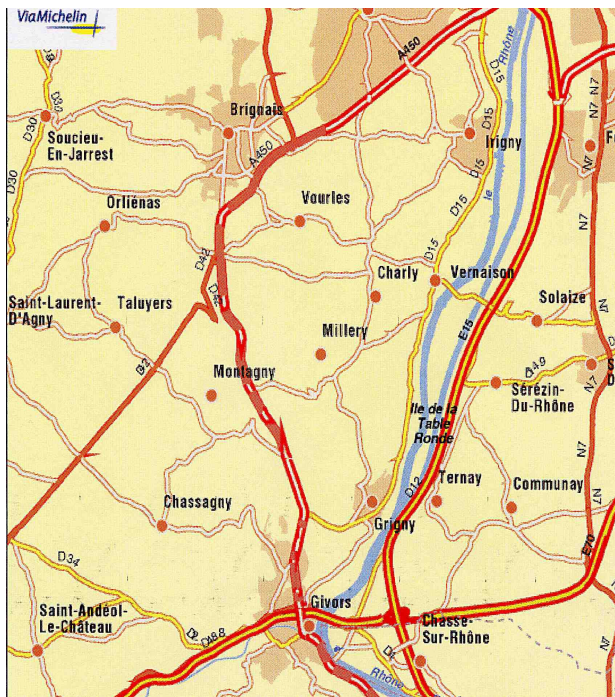
COMMUNE DE MILLERY

1. PRÉSENTATION

1.1. SITUATION

Millery est une commune se situant sur les hauteurs de la vallée du Garon. Elle se situe entre Brignais et Givors à proximité de Lyon. Sa superficie est de 9 Km². Le territoire de la commune descend jusqu'en berge rive gauche du Garon.

On y accède par la route départementale D117.



1.2. L'URBANISATION

L'urbanisation de Millery s'est faite sur les hauteurs de la commune. Les élus ont toujours eu le souci de garder des champs d'expansion de crues libres de toute urbanisation afin de permettre à la rivière de « respirer ». C'est pourquoi, la quasi totalité des terrains à proximité du Garon sont en zone naturelle sur les documents d'urbanisme de la commune. Il n'y a pas de projet d'urbanisation sur les bords du Garon dans cette commune. Les élus souhaitent garder ces parcelles en zone naturelle. La morphologie du territoire de la commune permet à celle-ci de pouvoir s'étendre sur les hauteurs et d'éviter ainsi les constructions dans la vallée du Garon.

2. LES ENJEUX

2.1. LES ENJEUX HUMAINS

Le dernier recensement de la population de Millery a mis en évidence un accroissement de la population depuis 1982. La commune accueillait en 1999 3420 habitants. Le territoire et la configuration de la commune permettent l'urbanisation et le développement de la ville sans pour autant construire dans la vallée du Garon.

Actuellement, très peu de personnes résident en zone inondable. Quelques bâtiments sur les bords du Garon nous paraissent habités. Le nombre d'habitants en zone inondable peut être estimé à environ une dizaine de personnes.

Enfin, la commune ne possède pas d'établissement recevant du public en zone inondable du Garon.

2.2. LES ENJEUX ÉCONOMIQUES

Il n'y a qu'une seule implantation d'entreprise en zone inondable sur Millery.

Il s'agit des bâtiments associés à l'exploitation de la carrière qui appartiennent à la société MELANI chaudronnerie-tuyauterie.

Par ailleurs, aucun projet d'installation de nouvelles entreprises n'est prévu à proximité du Garon sur le territoire de la commune de Millery.

De plus, lors de notre visite de terrain, nous avons remarqué qu'un propriétaire d'un garage privée, stocke des véhicules le long du cours d'eau, en limite de zone inondable pour une crue centennale. Concernant le stockage des véhicules et des éventuels polluants, il existe un risque prévisible pour une crue supérieure à la centennale. En effet pour ce type de crue, les véhicules et les hydrocarbures peuvent être emportés par le Garon pouvant causer des obstructions d'ouvrages ou des pollutions du cours d'eau.

2.3. LES INFRASTRUCTURES

La commune de Millery est desservie par la route départementale D117, qui n'est pas coupée lors d'une crue centennale. Il est important de noter que Millery reste accessible par la RD117 venant de Charly en cas de fermeture du pont au dessus du Garon.

oOo

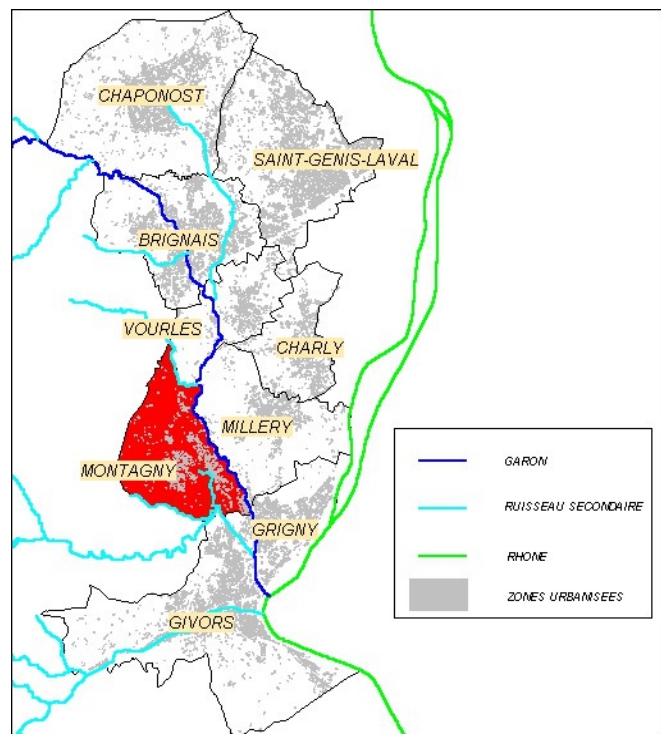
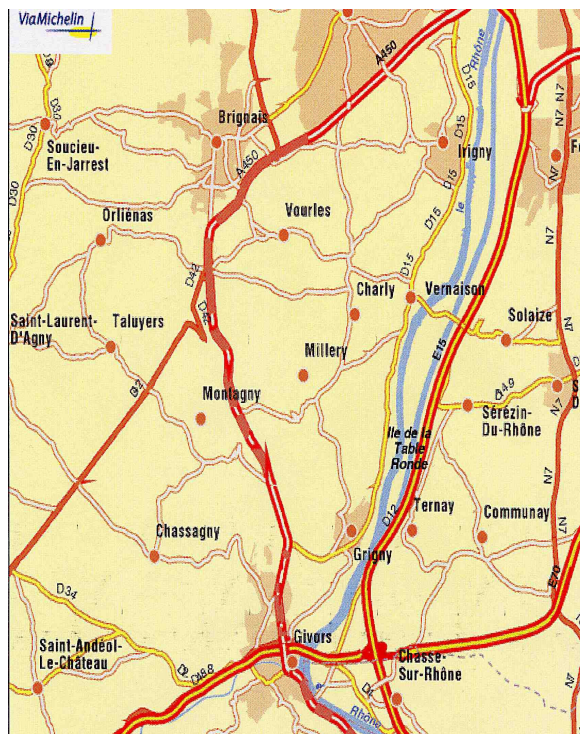
COMMUNE DE MONTAGNY

1. PRÉSENTATION

1.1. SITUATION

Montagny est à environ 6 km au nord de Givors. Cette commune est située en rive droite du Garon. La superficie totale de cette commune est de 8.2 Km².

La commune est scindée en deux parties avec Montagny le haut et Montagny le bas. Le centre bourg de Montagny est sur les hauteurs de la commune. Le secteur concerné par le PPRI du Garon est donc Montagny le bas. On y accède principalement par la nationale 86.



1.2. L'URBANISATION

L'urbanisation n'a pas su se développer en dehors du périmètre de la zone inondable dans le passé. D'où ce scindement entre Montagny le haut et Montagny le bas. Il faut noter la présence d'un secteur très urbanisé à proximité du Garon. Cette zone pavillonnaire est aujourd'hui quasiment toute occupée.

Aujourd'hui, le souci de la commune est de se recentrer sur son centre bourg. Il n'est donc pas envisagé d'agrandir la zone pavillonnaire se situant dans la vallée du Garon. L'école de Montagny le bas va d'ailleurs être délocalisée sur les hauteurs de la commune.

La réflexion sur l'urbanisme de la commune est en cours et il s'oriente vers des futurs aménagements en dehors des zones inondables sur les hauteurs de Montagny.

Il n'y a donc pas de projets d'urbanisation de la vallée du Garon sur Montagny le bas.

2. LES ENJEUX

2.1. LES ENJEUX HUMAINS

Les données du dernier recensement de population datant de 1999 mettent en évidence l'augmentation de la population, atteignant environ 2330 habitants sur la commune de Montagny. La demande immobilière existe. La configuration de Montagny permet cependant une urbanisation sur les hauteurs du territoire de la commune évitant ainsi les constructions en zone inondable.

Actuellement, environ 80 pavillons sont construits sur Montagny le bas, une trentaine d'entre eux sont concernés par les inondations du Garon lors d'une crue centennale. On estime donc à environ 150 le nombre de personnes résidant en zone inondable. L'évacuation de ses personnes peut être faite par la nationale RN86.

Enfin, il est important de noter que le bâtiment de l'école primaire de Montagny le bas n'est pas inondé lors d'une crue centennale, contrairement à la cour de l'école (ou terrain de jeux). Il est donc important de rester très vigilant par rapport aux risques éventuels d'inondation du bâtiment, ainsi que sur les aménagements possibles sur le cours d'eau en aval immédiat ou au droit de l'école.



Ci dessus, l'école de Montagny le bas.

2.2. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La vallée du Garon a également été utilisée dans le passé pour l'installation d'entreprises sur le territoire de la commune.

Des entreprises se situent en zone inondable lors d'une crue centennale, telles que :

- entreprises SATMA CPECA (fabrique de buses en béton),
- SOLYREL,
- magasin de meubles SERVOZ (limite zone inondable).

Actuellement, il n'y a pas de projet d'installation d'entreprises en zone inondable dans la vallée du Garon sur le territoire de Montagny.



Ci dessus giratoire de Montagny le bas avec en arrière plan Meuble Servoz

Enfin, les élus de la commune envisagent une possibilité de mise à disposition d'un terrain, afin de permettre la réalisation d'événements exceptionnelles (ex : FOIRE). Cette parcelle, située à proximité du Garon, serait alors partiellement aménagée (ex : sanitaire, électricité...).

2.3. LES INFRASTRUCTURES

La commune de Montagny est desservie principalement par la nationale RN86. Cet axe permettrait de circuler quasi normalement en cas de crue du Garon. Les secours ou l'évacuation des personnes pourraient être effectués en utilisant cet axe de circulation en cas de crue centennale du Garon.

Enfin, il est important de noter que la station de pompage de Montagny le bas est en zone inondable lors de la crue centennale. Des dégâts ou des dysfonctionnements de cette station peuvent être envisagés en cas de crue centennale.

COMMUNE DE VOURLES

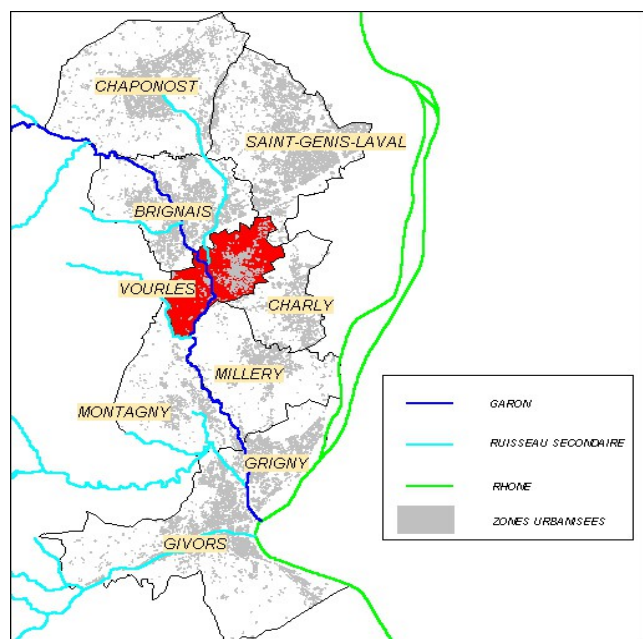
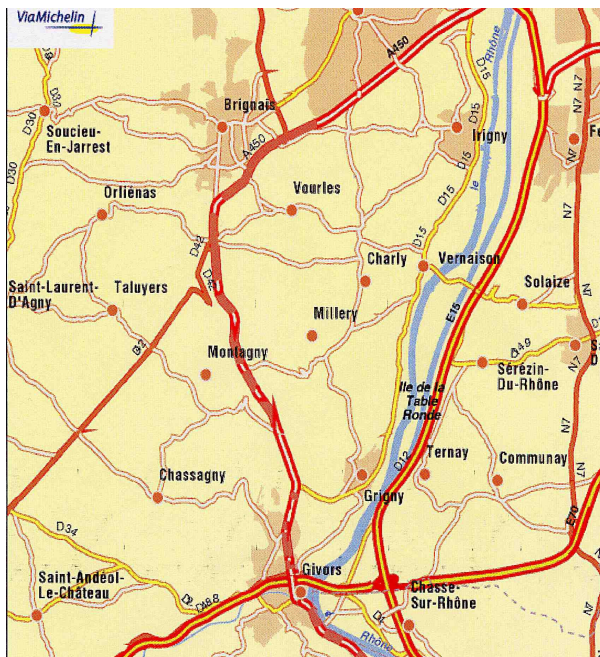
1. PRÉSENTATION

1.1. SITUATION

La commune de Vourles est située au droit de la confluence du Merdanson de Chaponost et du Garon.

Cette commune est à une vingtaine de kilomètres au sud de Lyon. On y accède soit par l'autoroute A45, soit par la nationale RN86.

La commune de Vourles se localise en rive droite et en rive gauche du Garon. Sa superficie totale est de 5,57 Km².



1.2. L'URBANISATION

En raison de la morphologie du territoire de la commune, l'urbanisation s'est faite en grande partie sur les hauteurs. L'urbanisation de la vallée du Garon est limitée à l'implantation d'entreprises ou d'activités sportives. Il n'y a donc quasiment pas d'habitations touchées par une crue centennale.

De plus, l'urbanisation sur les coteaux de la commune est encore possible, en conséquence la pression foncière à proximité du Garon est faible.

D'ailleurs, sur le plan d'occupation des sols de la commune, de nombreux terrains sont classés en zone naturelle permettant ainsi l'expansion des crues du Garon.

2. LES ENJEUX

2.1. LES ENJEUX HUMAINS

Les données du dernier recensement de population de 1999 montrent un accroissement de la population passant à environ 2750 habitants.

En raison de sa position géographique, cette commune est directement sous l'influence économique de la ville de Lyon, le développement urbain est donc probable. L'urbanisation peut encore se développer sur les hauteurs permettant ainsi de ne pas installer des personnes en zone inondable.

En outre, les seuls établissements recevant du public en zone inondable sont les installations sportives (stade, vestiaires).

2.2. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les enjeux économiques sont importants sur la commune de Vourles.

Historiquement, les entreprises se sont installées en berge rive droite du Garon.

Certaines, comme CARNAUD-METAL BOX sont inondées pour une crue centennale, risquant ainsi des dégâts matériels importants. D'autres, se situant sur la nouvelle ZAC du pont à Lunette sont hors d'eau pour une crue centennale, car installées sur un remblai calé à la cote de référence(ex : FLEXIFERM, IRSAP RHOSS...).

Il n'y a pas de projet d'installation de nouvelle zone d'activité dans la vallée du Garon à Vourles.

Cependant, il est important de noter que les élus de Vourles envisagent un projet de caserne de pompier le long du Merdanson, en rive droite du ruisseau. Il est important dans la réflexion de la mise en place de cette caserne, d'avoir le souci d'installer ce bâtiment dans un site qui ne soit pas enclavé par une crue et non inondé afin que le projet soit admis. (via règlement)

2.3. LES INFRASTRUCTURES

La commune de Vourles est desservie par plusieurs infrastructures routières, qui sont :

- La route départementale D114, qui peut être coupée en cas de crue centennale,
- la route départementale D36, qui n'est pas coupée par une crue centennale,
- la route départementale D117, du côté du coteau qui permet toute circulation vers le centre bourg sans problème particulier, en cas d'instabilité des ponts passant au dessus du Garon.

D'une manière générale, les infrastructures permettent à la commune de pouvoir « vivre » sans être coupée du monde en cas de crue centennale.

oOo